

# Langues : Qu'est-ce que le « pilon » dans le langage documentaire ?

Bibliothèque publique d'information – notre réponse du **26/01/2006**. (Actualisée le 03/06/2021)

---



© Sanya2017 / Pixabay

« L'élimination ou pilon consiste en un retrait définitif du fonds de la bibliothèque. Selon l'état ou le contenu, le document sera jeté, mis en vente ou donné (associations, maisons de retraite, hôpitaux, prisons, etc.) »

[Le désherbage en bibliothèque](#) par la Bibliothèque Départementale de la Manche, 2016.

**Mais que signifie réellement le « pilon » dans le langage documentaire et quelle différence avec le désherbage ?**

---

# Définitions théoriques du pilon

[Le Trésor de la langue française informatisé](#) apporte une définition du mot « pilon ».

**Extrait :**

*« Mettre (une édition, un livre) au pilon. Mettre au rebut des ouvrages imprimés.*

*1. Enfin, les censeurs en espérances (...) battent des mains à un projet de loi qui leur promet des ouvrages à mettre au pilon (CHATEAUBR., Opin. sur lib. presse, 1818, pp.194-195):*

*2. J'apprends qu'une édition d'un de mes livres, Le Désespéré, vient de paraître, à mon insu et contre ma volonté formelle, dans la maison Tresse et Stock. Cette édition, antérieure à la seule que connaisse le public, avait dû être mise au **pilon** en 1886...BLOY, Journal, 1893, p.75. »*

Le site en ligne de la langue française donne [une large définition du mot « pilon »](#) notamment dans le domaine de la documentation.

**Extrait :**

*« Pilon, s. m. terme de Libraire, envoyer des livres au pilon, veut dire en langage de libraire, les déchirer par morceaux, en sorte qu'ils ne puissent plus servir qu'aux Cartonnières, pour être pilonnés, & réduits en cette espèce de bouillie dont on fait le carton. (D. J.) »*

[Une fiche thématique](#) proposée par le Syndicat National de l'Édition en 2018 pour comprendre ce qu'est le pilon.

**Extrait :**

*« Le pilon est la destruction totale ou partielle, des*

*exemplaires*

*d'un ouvrage. Il est réalisé à la demande de l'éditeur et assorti d'un certificat. »*

---

## **Le pilonnage en bibliothèque**

### **Les processus de désherbage**

[Désherbage du fonds documentaire : définition des principes et méthodes en accord avec la politique de la bibliothèque](#) par Jérémie Vermeesch, Sciences de l'information et de la communication, dumas-01558146, 1999.

**Extrait :**

*« Le pilon : cette solution est la moins coûteuse et la plus pratique, mais il serait dommage de jeter certains livres, qui seraient utiles à certaines associations. Certains livres ne présentant plus aucun intérêt voire devenant »*

[Le désherbage en bibliothèque](#) par la Bibliothèque Départementale de la Manche explique le processus de désherbage de fonds en bibliothèque en employant et définissant régulièrement le mot « pilon ».

**Extrait :**

*« Rayer les tampons et les codes-barres, apposer une marque de sortie pilon sur la page de titre. »*

[La fiche support sur le désherbage](#) proposée par la Bibliothèque Départementale de la Sarthe en 2007.

**Extrait :**

*« Le pilon est le sort des ouvrages détériorés, périmés. 1. Supprimer la page indiquant l'origine du livre (page estampillée du tampon de la bibliothèque), retirer tout plastique (couverture) 2. Stocker les livres dans des sacs plastiques opaque, bien ficelés et déposés au dernier moment pour la déchetterie. »*

[Les fondamentaux du désherbage](#) par Florie Boy directrice de Média d'oc, abf association, 2019.

**Extrait :**

*« Le pilon est l'acte de détruire physiquement un ouvrage »*

## **Service de question/réponse Enssib**

Le service de question/réponse à distance de l'Enssib apporte une réponse à la question de 23/06/2015 : [quelle est la différence entre un document pilonné et une sortie de collections ?](#)

**Extrait :**

*« Vous vous demandez quelle est la différence entre un document « pilonné » et un document « sorti des collections », et si un tampon différent est apposé sur les documents. »*

Mais aussi la question du 06/07/2018 au sujet de [la procédure du pilon en bibliothèque.](#)

**Extrait :**

*« Dans la pratique, le désherbage n'étant pas nécessairement une opération ponctuelle, le plus recommandable est de faire prendre une délibération annuelle au conseil d'administration*

*de l'université et de joindre en annexe la liste détaillée des documents désaffectés, l'essentiel étant de formaliser les procédures et d'assurer leur pérennité. »*

---

[Eurêkoi](#) – [Bibliothèque publique d'information](#)

---